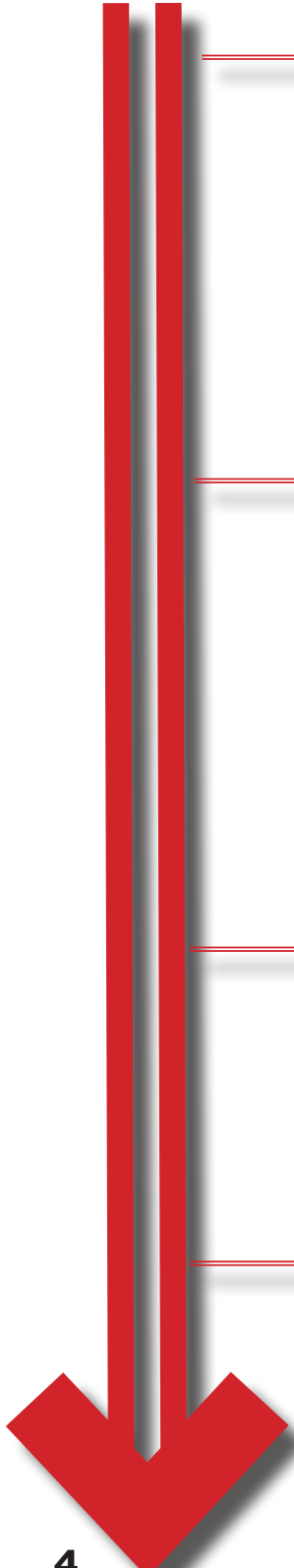


Brève histoire de l'autonomie et de la MISE EN CONCURRENCE

Accentuation des prérogatives des chef-fes d'établissement ; mise en concurrence des établissements, des équipes et des élèves sur fond d'austérité budgétaire ; tri explicite des élèves : l' « autonomie des établissements » est centrale dans toutes les réformes de l'Education nationale. Si elle a commencé à être instaurée dans les années 80, elle se renforce depuis une quinzaine d'années.



2005 La loi Fillon dite « d'orientation sur l'avenir de l'Ecole » réaffirme le « projet d'établissement » et introduit le contrat d'objectif. Il apparaît alors comme un document purement formel sans grand intérêt .. Et pourtant, les premières pierres sont posées.

2007 Ministères de G. de Robien puis de X. Darcos : **la carte scolaire est assouplie, le dispositif Affelnet est mis en place.** La justification était de permettre aux « bons élèves des quartiers défavorisés » d'accéder aux meilleurs établissements scolaires. Cette mesure est utilisée par les familles de la classe moyenne des quartiers « mixtes » pour quitter ces établissements au profit des établissements de centre-ville. Conséquence : les « meilleurs établissements » deviennent encore plus performants tandis que les établissements populaires encore mixtes se paupérissent et leurs difficultés s'aggravent.

2010: Réforme X. Darcos et L. Chatel du lycée : fin du fléchage des dédoublements par discipline, mise en place de marges horaires gérées au niveau de l'établissement etc... Le projet d'établissement prend tout son sens libéral. Les établissements entrent en concurrence pour « attirer des élèves ».

2013 : loi de refondation de l'Ecole de Vincent Peillon . L'article 11 met en place « l'expérimentation » qui permet de déroger de nouveau au cadre sous couvert d'innovation.

Non seulement l'autonomie des établissements n'a pas amélioré les « performances scolaires » (comme le note l'OCDE dans un de ses rapports) mais elle a accru les inégalités scolaires et dégradé les conditions de travail des personnels. En effet, les établissements défavorisés ont perdu des effectifs en général et des élèves d'origines favorisées en particulier. En bout de course, les inégalités scolaires ont augmenté. Parallèlement, les conditions de travail des personnels se sont dégradées en raison de l'alourdissement de la charge de travail (nombre de réunions associées aux projets de l'établissement) et de l'austérité budgétaire (suppressions de postes, augmentation des heures supplémentaires et du nombre de BMP).

La réforme du Lycée : un pas de plus vers l'autonomie... et l'accroissement des inégalités

L'autonomie des établissements et l'importance des inégalités ne sont pas des phénomènes nouveaux. Cependant la réforme de 2019 va venir les accentuer. Ainsi, sans réellement augmenter, la « marge d'autonomie » doit financer plus de dispositifs comme les dédoublements (dont le financement était fléché et cadré nationalement par discipline jusqu'en 2010) ou l'AP. Si dans les établissements les plus favorisés cette marge permet le plus souvent de multiplier les options et les enseignements, dans les lycées de quartiers populaires, les dédoublements ou la réduction des effectifs engloutissent l'essentiel des moyens.



L'ÉGALITÉ DES CHANCES !
QUE LE MEILLEUR GAGNE !

Une mise en œuvre inégalitaire voire impossible

HENRI

IV—Paris : 23 groupes de spécialités et 11 options pour 261 élèves !

Les groupes d'élèves sont en moyenne à 34, mais il existe de gros écarts: 4 élèves en LLCA mais 39 en Physique-Chimie et 40 en Hist-Géo-Géopo-Sce Po. Avec la liberté de choix laissée aux élèves par la réforme, il y aurait à ce jour 25 possibilités de triplettes de spécialités différentes (dont 16 à moins de 6 élèves).
Difficile de croire à la faisabilité de cette mise en œuvre !

Gutenberg Créteil : le choix entre classes surchargées et options!

Le lycée Gutenberg de Créteil a, lui, fait le « choix » de ne pas proposer d'enseignement optionnel en Seconde pour financer des groupes de spécialités à 26 élèves (alors que les enseignements d'exploration l'étaient). Celles et ceux voulant faire une STI2S (santé/social) découvriront la biotechnologie en première. Espérons que cela leur plaira !